

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 06/12/2018

Date d'affichage : 06/12/2018

L'an deux mil dix huit, le onze décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAGUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, M. Georges DANIEL, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, Mme Anne-Marie PANIER, Mme Nathalie VAISSIERES, Mme Yvette CHARDENAS.

Étaient absents excusés : Mme Agathe CASANOVA, M. Pierre DARDAILLON, M. Philippe GENTILI, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Agathe CASANOVA en faveur de M. Vincent PELAGUIE, M. Pierre DARDAILLON en faveur de Mme Anne-Marie PANIER, M. Philippe GENTILI en faveur de Mme Nathalie VAISSIERES, M. Olivier RINALDI en faveur de M. Aimé DAUMAS, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Annick HANSEN.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

**OBJET : Classement des voiries communales : Chemin de Font Hiau, Impasse de Font Hiau, Impasse Lamartine, Impasse Syrah, Rue Viognier, Impasse du Castellas**

Monsieur le Maire rappelle que le classement de voies dans la voirie communale n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

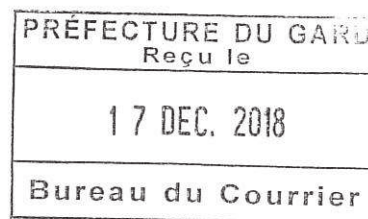
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE**

Le classement dans la voirie communale des voies suivantes :

- chemin de Font Hiau d'une longueur de : 74m
- impasse de Font Hiau d'une longueur de : 91 m
- impasse Lamartine d'une longueur de : 50 m
- Impasse Syrah d'une longueur de : 44 m
- rue Viognier d'une longueur de : 183 m
- impasse du Castellas : 55 m



Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture du Gard et publication par voie  
d'affichage le

21 DEC. 2018

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Robert PIZARD-DESCHAMPS